
Bulletin de l'instruction primaire. Département de Maine-et-Loire.

Numéro d'inventaire : 2006.01051

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Impr. adm. Siraudeau (H.) & Cie

Date de création : 1940

Description : Fascicules sans agrafes.

Mesures : hauteur : 225 mm ; largeur : 142 mm

Notes : Nouvelle série. N°152 janvier-avril 1940 (pp. 1-36)

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Maine-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 36

Lieux : Maine-et-Loire

NOUVELLE SÉRIE

JANVIER-AVRIL 1940

N° 152

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE D'ANGERS

Téléphone : Préfecture 32-14 ; 32-15 ; 32-16 ; 36-22

BULLETIN

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

L'insertion au BULLETIN sert de notification officielle

Le Bulletin appartient à l'École et non à l'Instituteur, qui devra en remettre la collection à son successeur. Il sera inscrit au registre d'inventaire et COMMUNIQUÉ RÉGULIÈREMENT A MM. LES INSTITUTEURS ADJOINTS ET A M^{mes} LES INSTITUTRICES ADJOINTES.

SOMMAIRE

PAGES

LOTÉRIE DES PUPILLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE..... 3

I. — DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

1. Le chant au certificat d'études primaires élémentaires. (Circulaire du 9 décembre 1939) 3
2. Livre d'Or de l'Université. (Circulaire du 14 décembre 1939) 4
3. Distributions des prix. (Circulaire aux Préfets du 21 décembre 1939) 5
4. Manuel de défense passive. (Circulaire du 3 janvier 1940).
5. Récupération de la ferraille : 1° (Circulaire du 5 janvier 1940) ; 2° (Circulaire du 3 février 1940)
6. Coopératives scolaires. (Circulaire du 2 février 1940) ..

— 2 —

7. L'Ecole marraine du Combattant. (<i>Circulaire du 7 février 1940</i>)	41
8. Congés pour convenances personnelles durant la guerre. (<i>Circulaire du 12 février 1940</i>)	42
9. Billets à demi-tarif aux élèves boursiers. (<i>Circulaire du 13 février 1940</i>)	43
10. Dates des examens et concours de l'Enseignement primaire en 1940. (<i>Arrêté du 16 février 1940</i>)	43
11. Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin. (<i>Circulaire du 30 janvier 1940</i>)	46
12. Accidents. — Etat des locaux. (<i>Circulaire du 19 février 1940</i>)	46
13. Congé aux Institutrices mariées à des mobilisés appartenant à des unités stationnées hors de France. (<i>Circulaire du 20 février 1940</i>)	47
14. Indemnité de logement aux instituteurs mobilisés. (<i>Circulaire du 26 février 1940</i>)	47
15. Informations de la Radio française. (<i>Circulaire du 14 mars 1940</i>)	48
16. Régime des grandes vacances scolaires en 1940. (<i>Circulaire du 18 mars 1940</i>)	49
17. Secours National. — Canevas d'une leçon et collecte. (<i>Circulaire du 8 avril 1940</i>)	20
18. Décret relatif aux sanctions administratives encourues par les fonctionnaires et agents des services publics ou concédés qui se livrent à une propagande de nature à nuire à la Défense Nationale. (9 avril 1940)	24

II. — AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

19. Dictée sur les « Bons d'Armement »	24
20. Dates des examens du certificat d'études primaires élémentaires en 1940	25
21. Recensement des élèves réfugiés	28
22. Mouvement du personnel des Ecoles primaires élémentaires	29
23. Admissions à la retraite (Instituteurs et Institutrices)....	32
24. Récompenses pour l'année scolaire 1938-1939, aux maîtres ayant donné l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves	33
25. Enquête sur les cours d'adultes et d'adolescents	33
26. Certificat d'aptitude pédagogique en 1940. — Sujet donné et résultats de l'épreuve écrite	33
27. Liste des médecins assermentés de Maine-et-Loire	34
28. Instituteurs mobilisés et Instituteurs appelés au régiment.	34
29. Vente d'une brochure « Les Pensions de Retraite des Instituteurs », au profit de l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique. (<i>Communication du 2 avril 1940 du Président des Associations départementales des Pupilles de l'Ecole publique</i>)	35
30. Instituteurs actuellement aux Armées	36

— 3 —

LOTÉRIE DES PUPILLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**(Tirage : 4 juillet 1940)**

L'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique organise cette année encore sa loterie. Les lots n'en seront ni moins considérables ni moins nombreux que de coutume. Le tirage aura lieu le 4 juillet prochain. Les billets vous seront adressés comme d'habitude dès l'impression terminée.

Je demande à tout le personnel et à tous les amis de l'Ecole publique en Maine-et-Loire de nous apporter leur collaboration sans réserve pour le succès de cette loterie. Nos besoins s'accroissent en raison des circonstances, et nous envisageons malgré tout l'organisation de nos colonies de vacances.

Je vous transmets réglementairement tous les appels qui me parviennent de diverses organisations d'entr'aide. Mais vous ne devez pas oublier que seule l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole publique est proprement la nôtre et je vous invite à lui consacrer l'essentiel de votre effort, et celui de nos élèves et de nos amis.

L'Inspecteur d'Académie,
P. BARTHELEMY.

I. DÉCISIONS ET INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES**1. — Le chant au Certificat d'études primaires élémentaires***(Circulaire du 9 décembre 1939)*

Dans un certain nombre de départements, il est d'usage d'établir une liste des chants choisis pour l'épreuve du certificat d'études primaires. Ainsi sont unifiées les conditions d'examen dans les différents centres, en même temps que le répertoire se trouve enrichi et renouvelé.

Il est d'ailleurs souhaitable que les enfants, et plus tard les hommes, puissent chanter en commun, quand ils se trouvent réunis, même s'ils ne sont pas tous originaires de la même région de France.

L'habitude de chanter acquise à l'école se conserve après l'école d'autant plus facilement que le jeune homme, l'adulte, séparé de ses camarades, se retrouve avec d'autres personnes pouvant chanter avec lui.

Les candidats au certificat d'études doivent se présenter avec une liste d'au moins cinq chants. Nos deux chants nationaux demeurant évidemment obligatoires :

